

Dates	Noms des parties.	Noms et lieu des terres en litige.
<i>Te mahana.</i>	<i>Te ioa o na fatu maro.</i>	<i>Te ioa e te vai raa o te mau fenua e maro hia.</i>
14 no mati 1891, i te hora i 1/2 i te abiahi.	1 ^o Ururora a Vehiatua, vahine a Tui a Puhia; 2 ^o Vehiatua a Vehiatua e tia i Teahupoo, e o Taataiterai a Ote, e tia i Teahupoo.	Farenaonao, o te vai i Teahupoo
16 no mati 1891, i te hora i 1/2 i te abiahi.	Paoua a Itae, e tia i Papeete, e o Terira a Tauiro, e tia i Teavaro-Teabaroa.	Fastaa raa i te otia o na fenua ra o Patoa e o Teoneai, o te vai anae i Teavaro-Teabaroa.
17 no mati 1891, i te hora i 1/2 i te abiahi.	Fateata a Tapibeura, fatu fenua, e tia i Papeete e o Teffi a Tahutini, fatu fenua, e tia i Teahupoo.	Vaipaea, o te vai i Teahupoo.
17 no mati 1891 i te hora i 1/2 i te abiahi.	Tapibeura a Horei, fatu fenua i Teahupoo, e tia i Papeete, e o 1 ^o Ariititi a Tahitoe v., fatu fenua i Teahupoo; 2 ^o Teairitua a Puhia v.; 3 ^o Maonaiterai a Teriifatau t.	Peretai a ore o Bitini, Teaparaua e o Haparé, o te vai anae i Teahupoo.

PARAU FAAITE.

Te ani hia' tu nei i na fatu maro ia haere mai i te pihā no te Haava raa rahi no te ohipa fenua, ia faaite mai i te mau ite ta ratou i hinaaro ia titau hia, ia roaa e toru hepetoma i mua'e i te mahana i faatga hia no te rave raa i ta ratou ra ohipa fenua.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNICATIONS

ADMINISTRATION DE L'INTÉRIEUR

Service des Contributions.

Les matrices devant servir à l'établissement des rôles de la contribution personnelle, de la prestation urbaine, des patentes et des licences pour l'année 1891, seront tenues à la disposition des contribuables, au secrétariat de la Direction de l'Intérieur, du 6 au 19 février inclus.

Paeau titau raa.

Te mau puta tomū, tei haapao hia no te papai raa i te mau tūan raa moni, to te moni avae, te moni purumu e te mau huru patana' toa, no te matahiti 1891 nei, e tuu hia ia i te hio raa o te feia aufau, i te pihā papai raa a te Faaterehau, mai te 6 e tae roa' tu i te 19 feppure, tei taio atoā hia.

AVIS.

Les bureaux de la Caisse agricole sont transférés sur le quai de l'Urani, ancien hôtel du Directeur de l'Intérieur.

PARAU FAAITE.

Ua afai hia ac nei te mau pihā papai raa paraua te Afata faaapu i nia i te uahu ra o Urani, i te Hotera tahito o te faaterehau o te fenua nei.

Service de la Poste.

A partir du 16 février courant, la distribution des correspondances sera effectuée à Papeete aux heures suivantes :

VILLE DE PAPEETE

(du chemin du cimetière au pont de l'Est)

- 1^{re} distribution, 7 h. du matin.
- 2^e — 1 h. 30 de l'après-midi.
- 3^e — 4 h. —

BANLIEUE

(du pont de l'Est à la Fantaua)

- 1^{re} distribution, 5 h. du matin (Cette distribution comprendra également tout le district de Pare).
- 2^e — 1 h. 30 de l'après-midi.

Départ du courrier.

Le trois-mâts-goëlette *Tropic Bird* chargé du transport de la correspondance et des passagers, fera route pour San Francisco le samedi 14 février courant.

Les sacs de correspondances seront fermés le même jour à 10 heures du matin.

Enquête de Commodo et Incommodo.

Conformément à l'article 6 du décret du 10 mai 1882, une enquête de commodo et incommodo est ouverte à la Direction de l'Intérieur (1^{er} bureau) pendant un mois, à compter du 5 février 1891, à l'effet de recevoir les réclamations auxquelles pourra donner lieu la demande formée par M. Joseph Picard, pour l'établissement d'une forge, rue Nansouty, à Papeete.

5-1

L'Administration a l'honneur d'informer le public que le troupeau du service Local, existant actuellement aux Marquises, est mis en vente, à prendre sur les lieux.

Les offres seront reçues à Papeete par le Directeur de l'Intérieur et aux Marquises par l'Administrateur, à tant par tête de bétail (indiquer le prix), jusqu'au 31 mars 1891.

11-5

Curatelle aux successions vacantes.

Le public est informé que des offres seront reçues au bureau de la Curatelle, à Papeete, pendant un mois, à compter du 1^{er} février 1891, pour l'acquisition de diverses parcelles de terre, sises à Papeete et dépendant de la succession vacante du sieur François Collinet, ouverte le 20 décembre 1890.

5-3

ADMINISTRATION DE LA MARINE

La clôture de l'exercice 1890 pour le service Marine est fixée, pour la liquidation des droits, au 20 février 1890 prochain, et pour les paiements, au 28 du même mois.

En conséquence, les créanciers de l'Etat sont invités à présenter, dans le plus bref délai, leurs titres au service administratif ou au Trésor.

3-1

CHAMBRE D'AGRICULTURE.

Séance du 29 octobre 1890 suite.

PRÉSIDENCE DE M. A.-E. BONET.

Revenant au jardin d'acclimatation dont l'utilité lui paraît établie, M. le Président fait connaître que l'immeuble de Mamao va être affecté, à compter du 1^{er} janvier au logement du Directeur de l'Intérieur et pose nettement la question du maintien ou de la suppression de cette pépinière, en même temps que celle de savoir s'il sera maintenu dans l'endroit où il se trouve actuellement. C'est un terrain peu propice, ajoute M. le Président, la couche de terre végétale est assez mince: à 80 centimètres de profondeur on arrive au lit de la rivière. Cependant le travail est déjà fait, les plantes ont atteint un développement qui ne permet guère de les transporter sans risquer de les perdre. D'un autre côté le terrain manque d'eau. Ce sont là autant de facteurs dont il y a lieu de tenir compte dans la résolution à intervenir. Comme renseignement sur le coût de l'entretien, M. le Président, fait connaître qu'il faut l'évaluer à environ 6,000 francs, plutôt au-dessous qu'au-dessus.

Enfin M. le Président fait connaître qu'il a reçu trois demandes pour la place de conservateur du jardin d'acclimatation qu'il présente à la Chambre. M. Langomazino, avant que la Chambre ne se prononce sur le maintien du jardin à Mamao demande que les mesures provisoires prises par M. le Président, soient approuvées et exprime l'avis qu'il soit chargé de rechercher un terrain où le jardin pourrait être transféré.

La Chambre, consultée, se prononce pour le maintien du jardin, et, se rangeant à l'avis de M. Langomazino, charge son Président de chercher un terrain convenable pour le transfert de la pépinière.

Les demandes faites à M. le Président pour l'emploi de conservateur du jardin sont ajournées.

Le Président termine son exposé en informant la Chambre que M. Raoul a expédié à Tahiti, par les voies rapides, deux serres contenant des plantes d'une réelle valeur mais qu'elles sont arrivées dans un tel état qu'à peu près tout a été perdu. L'une d'elle a été oubliée à San Francisco et y est demeurée